

nomination d'une commission qui ferait des relevés sur toute la frontière, depuis le lac Supérieur jusqu'au lac des Bois, pour décider si les cartes de 1842 suffisaient à résoudre sans ambiguïté tous les points douteux. Le gouvernement des États-Unis n'a pas encore donné son acquiescement à cette proposition ; mais pour donner au gouvernement canadien une connaissance approfondie des détails qui pût lui permettre de résoudre toute difficulté qui se présenterait, des ingénieurs furent chargés de recueillir des renseignements sur toute la région comprise entre le lac Supérieur et le lac des Bois. Cette exploration est terminée, mais le rapport n'est pas encore reçu.

M. FOSTER : D'après ce que vient de dire l'honorable ministre, la contestation paraît porter sur la partie de la frontière comprise entre le lac Supérieur et le lac des Bois.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : En partie. Il y a aussi contestation portant sur la frontière des États-Unis.

M. FOSTER : Au Nouveau-Brunswick, si je comprends bien, c'est la ligne tracée dans la baie de Passamaquoddy qui a été étudiée par la commission. Je ne sache pas qu'il y ait contestation au sujet de la ligne de terre entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. Il ne peut y avoir beaucoup à faire au sujet de la ligne d'eau. La commission a étudié cela durant deux ans, et son travail doit être à peu près terminé aujourd'hui. Si je comprends bien, la proposition relative à l'étendue comprise entre le lac Supérieur et le lac des Bois, a trait à une commission d'étude mixte, mais que le gouvernement y envoie des ingénieurs pour son compte.

M. DOBELL : Oui.

M. FOSTER : Voici ce qui me frappe là-dedans. Les États-Unis seront-ils satisfaits d'études indépendantes faites par ces deux commissions, et ne vaudrait-il pas mieux faire des études communes, comme dans la Colombie-Anglaise, auxquelles les deux commissions prendraient part alternativement, chacune revisant le travail de l'autre, de façon à ce que les opérations terminées, il n'y ait plus de contestation entre les deux, tandis que, si elles opèrent indépendamment l'une de l'autre, il est probable qu'il faudra faire une exploration commune, s'il y a divergence d'opinion.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Le département a paru croire que les cartes, plans et données en notre possession donnaient des renseignements suffisants pour permettre la délimitation de cette frontière, mais les États-Unis, n'ayant pas donné leur assentiment à une commission mixte, le département a cru essentiel, pour permettre une discussion intelligente à notre point de vue, de faire faire une véritable exploration, et c'est ce qu'on est en train de faire, afin d'obtenir des données exactes qui nous permettent de discuter en connaissance de cause les points en litige entre les deux pays, au sujet de l'exacte délimitation de la frontière.

M. FOSTER : Sur quelle partie de la frontière les explorateurs sont-ils à l'opérer ?

M. DOBELL :

M. DOBELL : Dans la Colombie-Anglaise, le territoire de Washington, et aussi sous le méridien 141, qui est la frontière entre le Canada et les États-Unis.

M. FOSTER : Ces commissions d'explorateurs ont-elles opéré toute la saison en prévision de ce crédit ?

M. DOBELL : Oui.

M. CASGRAIN : Je désire appeler l'attention du comité sur une question qui a une grande importance pour la province de Québec. On a agité pendant longtemps dans la province de Québec la question de la frontière nord de la province, et je crois que la question a été débattue ici souvent par sir Hector Langevin. Si mes renseignements sont exacts, le gouvernement précédent a adopté un arrêté ministériel fixant la frontière nord de la province de Québec à un point à ou près de la Grande Rivière de l'Est et étendant considérablement le territoire de la province de Québec au nord. Y a-t-il un crédit dans ce budget pour déterminer cette frontière ?

M. DOBELL : Non.

M. CASGRAIN : Pourquoi, alors, y inclut-on le nom de la province de Québec ? Je signale à l'attention de l'honorable ministre le fait que cet arrêté ministériel a été adopté, et nous aimerions savoir si c'est l'intention du gouvernement actuel d'appliquer cet arrêté ministériel.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Ce crédit n'a aucunement trait à la question soulevée par l'honorable député. Le gouvernement n'a pas encore étudié l'importante question qu'il mentionne.

Pour payer les frais d'exploration, arpentage, etc., du pays situé entre la rivière Stickine et les sources du Yukon..... \$6,000

M. PRIOR : A-t-on commencé ce travail ?

M. DOBELL : Non.

M. PRIOR : Je signalerai à l'attention de l'honorable ministre le fait qu'il y a une autre route outre celle qui va de la Stickine au Yukon. L'autre route part de la tête du canal Lynn, traverse la Passe Blanche jusqu'au lac Teslin et continue ensuite jusqu'à la rivière Yukon. Les mineurs n'ont pas de bons chemins pour s'y rendre, et il leur est très difficile de transporter leurs marchandises en grande quantité. Aujourd'hui, presque toutes les marchandises qui vont dans la région du Yukon y vont par l'embouchure du Yukon. Il leur faut remonter par Saint-Michel, et ce sont en grande partie des marchandises américaines qui vont là. Si nous pouvions obtenir un bon chemin à travers le canal Lynn jusqu'au lac Teslin, et de là au Yukon, cette route serait beaucoup plus courte. Si on ne peut pas en trouver un par cette route, je tiens pour certain que la route par la Stickine est la meilleure. Le gouvernement devrait faire faire deux explorations.

M. DOBELL : C'est notre intention de faire explorer toutes les routes possibles qui peuvent ouvrir cette région au trafic, et de n'épargner